



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réserve
au
Moniteur
belge



16133358

Déposé le 15/07/2016

15/07/2016

Greffé

N° d'entreprise : 0822.734.006

Dénomination

(en entier) : **Fondation I See**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'utilité publique**Siège : **Rue de la Mutualité 116; 1180 Uccle****Objet de l'acte : Démissions et nominations d'administrateurs**

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 8 juin 2016.

Olivier Laloux, administrateur et trésorier, domicilié rue du Blanc-Bois 5 à 5020 Vedrin et Marie-Lys Van de Weerd, administrateur, domiciliée à Tienne aux Grives 18, 5300 Andenne remettent leur démission. Leurs disponibilités ne sont plus compatibles avec le développement des activités et du budget de la Fondation. Ils ont dès lors le sentiment de ne plus pouvoir s'y impliquer comme ils le souhaiteraient, ce qui les rend mal à l'aise. Ils souhaitent bon vent à la Fondation et assurent le président de toute leur amitié.

Pour remplacer Olivier Laloux, Frédéric propose la candidature de Pierre Wampach, domicilié au 34 Rue Jean-Baptiste Baeck à 1190 Forest, né à Berchem-Sainte-Agathe le 25/07/1964, comme nouvel administrateur et trésorier. Ce dernier est gradué en comptabilité et a une longue expérience d'administrateur délégué de sociétés. Frédéric et lui se sont rencontrés lors d'un stage de ski adapté aux déficients visuels et Pierre a participé à quelques activités organisées par la Fondation. On lui souhaite la bienvenue et on le remercie d'avance pour son implication future.

Le conseil d'administration mandate Donatienne Baise aux fins de procéder à toutes démarches liées au présent Conseil d'Administration, en ce compris la signature des documents de publication au moiteur belge.

Donatienne Baise
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers